



Département de l'intérieur et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Form with fields: Ville de Genève, Administration centrale, Reçu le: 12 SEP. 2011, Séance CA du:, Décision:, A traiter par:, Copies:

DÉCISION

du - 5 SEP. 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 juin 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 28 juin 2011, ayant pour objet :

un crédit de 2 033 500 F destiné aux travaux d'aménagement du square de Chantepoulet,

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

- 1. L'autorisation d'emprunter s'élève à 2 033 500 F et non à 2 133 500 F. En effet, le crédit d'étude de 100 000 F a déjà donné lieu à une autorisation d'emprunter en date du 23 juin 2008.
2. Des mesures en sous-sol nécessaires devront être prises en compte en prévision de développement futur d'équipements énergétiques destinés à minimiser les impacts du quartier, notamment en matière de valorisation thermique des eaux usées.

Handwritten signature of Michèle Künzler

La Conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à : Genève 2 ex, DGNP, SSCO-SF, SIG, SCANE, SPDE 1 ex, SSCO 2 ex

- Diffusion: MM. Maudet, Pagani, Mmes Salerno, Alder, MM. Kanaan, Moret, Burri, Macherel, Mmes Heurtault, Charollais, Giraud, Luthi, MM. Krebs, Lévrier, Zagato, Emeterio, Thierrin, Mermillod

Schweri, Service juridique, SCM, Dossiers et documentation, Mis